



**APPEL À CANDIDATURE PORTANT SUR UN
ACHAT GROUPÉ DE PELLETS - GRANULÉS DE BOIS
DESTINÉ AUX HABITANTS DE BOURG-LÈS-VALENCE**

NOM DU CANDIDAT :

Date limite de réception des offres tarifaires :

LE JEUDI 8 JUIN 2023 À 12h00

Offre diffusée et formulaire de candidature disponible sur le site internet de la Ville de Bourg-lès-Valence, rubrique « Maison du Pouvoir d'Achat :
<https://www.bourg-les-valence.fr/la-maison-du-pouvoir-dachat/>

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

La ville de Bourg-lès-Valence, 20 000 habitants, développe depuis 5 ans, et depuis janvier 2023 au sein d'une véritable Maison du pouvoir d'achat, des achats groupés au bénéfice de ses habitants, dans le domaine des mutuelles et des assurances notamment. Les services de la Ville ont ainsi développé un savoir-faire dans la communication auprès de ses habitants pour faire émerger les besoins, les attentes et contribuer à leur réponse, dans le cadre de ce type de démarche gagnant-gagnant.

Dans cette même logique d'amélioration du pouvoir d'achat des habitants de la Commune, et dans un contexte d'inflation forte, la Commune de Bourg-lès-Valence souhaite engager une démarche similaire s'agissant de **pellets – granulés de bois**, dans l'objectif d'obtenir des offres tarifaires ponctuelles les plus compétitives et avantageuses possible. En effet, en ces temps de forte inflation et de dépenses obligatoires et contraintes de plus en plus lourdes dans le budget d'un nombre important de foyers bourcains aux ressources modestes voire très modestes, parmi lesquels un volume significatif dispose d'un chauffage au bois, l'intérêt communal d'une telle démarche réside en ce qu'elle ne peut que contribuer à aider ces personnes et familles à faire face à leur dépenses contraintes, évitant ou limitant donc ainsi le recours de celles-ci à des services sociaux communaux (gérés par le CCAS de la Ville) tels que notre épicerie sociale ou encore diverses aides financières à la vie quotidienne, qui auraient un coût pour la collectivité.

La notion d'habitant(s) sera entendue au sens strict : habitants domiciliés effectivement sur la Commune de Bourg-lès-Valence, et en mesure de le justifier.

Le présent appel à candidature a donc pour but la mise en place d'un **achat groupé ponctuel** au bénéfice de ces habitants et qui devra **impérativement se concrétiser par un avantage financier plus important par rapport à l'offre « grand public » en vigueur à un instant T, concernant en l'occurrence la fourniture et la livraison de pellets – granulés de bois.**

Les candidats susceptibles de pouvoir répondre au présent appel sont :

- Les entreprises ou sociétés privées, le cas échéant spécialistes du secteur et commercialisant notamment ou uniquement des pellets - granulés de bois.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE L'ACHAT GROUPÉ AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

2.1 Modalités souhaitées :

Sur la base du bordereau de prix (**annexe 1**) faisant apparaître, en fonction du volume de commandes un **ou plusieurs tarif(s) préférentiel(s) (avec remise(s)) par rapport au prix public en vigueur habituellement pratiqué au même moment sous forme par exemple de « Code PROMO »**, les habitants seront informés par la Commune qu'ils devront confirmer et formaliser leur commande directement auprès du fournisseur qui les contactera, dans un délai de courte durée convenu entre la Commune et le fournisseur ; **Il sera également proposé au candidat de formuler s'il le souhaite une offre complémentaire facultative de remise sur une période plus longue (prolongation de la période initiale) et non liée directement au volume commandé atteint.**

Le fournisseur retenu s'engage à éclairer et conseiller sur sollicitations et en amont des finalisations de commandes chaque habitant acheteur potentiel de façon objective et honnête, afin que celui-ci soit en mesure de comparer et d'évaluer la pertinence du produit au regard de ses besoins et **en termes de coût.**

S'agissant de la livraison, deux options sont ouvertes, cumulatives ou au choix du candidat :

1- La livraison sera effectuée, prise en charge et organisée par le fournisseur, éventuellement dans le cadre de tournées organisées ou optimisées en fonction de la localisation des clients ou sinon dans le cadre de livraisons individuelles au domicile par transporteur ;

2- La livraison pourra être effectuée sur un lieu unique (Centre technique Municipal de la Ville, dans la mesure où cela permettrait un tarif remisé, transport et livraisons compris plus attractif. Dans cette hypothèse, les habitants acheteurs viendront récupérer par leurs propres moyens leurs produits sur le site du Centre Technique Municipal.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1 Contenu de la proposition

Le candidat remettra un dossier contenant les pièces suivantes :

A / Pièces de la candidature

- Document présentant l'entreprise ou la société
- **Document justifiant de l'existence juridique de l'entreprise ou société**
- **Si le candidat est en redressement judiciaire, fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.**

B/ Pièces de la proposition

A l'appui de sa proposition, le candidat devra fournir l'**annexe 1 renseignée et signée, valant engagement, notamment sur la base des volumes indicatifs de pré-inscriptions enregistrées à la date indiquée et du nombre de foyers (d'adresses) auquel ce volume correspond.**

3.2 Conditions de remise de la proposition

Les propositions doivent parvenir **avant le Jeudi 8 juin 2023 à 12h00.**

L'ensemble de ces pièces sera contenu dans une enveloppe UNIQUE cachetée comportant la mention :

Consultation «Achat groupé Pellets»

« nom de l'entreprise »

NE PAS OUVRIR

A envoyer en recommandé avec AR à l'adresse de la Ville :

Ville de Bourg-lès-Valence

36 rue des Jardins BP 231 - 26502 BOUR-LES-VALENCE Cedex

ou à adresser par mail à l'adresse suivante : olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

Les dossiers qui parviendraient voie postale après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus et pris en compte.

ARTICLE 4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS TARIFAIRES

4.1 Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, seront éliminés les candidats dont les garanties professionnelles et financières seront manifestement insuffisantes.

4.2 Sélection des propositions

La sélection de la meilleure offre s'évaluera en fonction des critères pondérés de la manière suivante :

	Critères	Pondération
Note 1	- Tarifs et remises consenties	80 %
Note 2	- Délais et modalités de commande et de livraison	20 %

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de leur proposition, les candidats pourront contacter par téléphone ou mail :

Monsieur Olivier DRAGON, Directeur Cohésion Sociale

Ville de Bourg-lès-Valence

BP 231 - 26502 Bourg-lès-Valence cedex

Tél. 04 75 79 46 50 – 06 21 99 32 13

olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

ANNEXE 1

(A renseigner et retourner impérativement avec le dossier de candidature)

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT - BORDEREAU DE PRIX FORMALISANT LES CONDITIONS TARIFAIRES PROPOSÉ(E)S AUX HABITANTS DANS LA CADRE DE CET ACHAT GROUPÉ

RÉFÉRENCES PRODUITS :	VOLUME DE PRÉ-INSCRIPTIONS ENREGISTRÉES EN MAIRIE À TITRE INDICATIF À LA DATE DU 15 MAI 2023	NOMBRE DE FOYERS
Pellets - granulés de bois	Environ 70 000 Kgs (7 tonnes)	Environ 70

OFFRE BASÉE SUR LE VOLUME EFFECTIVEMENT COMMANDÉ

TARIFS	Pour simple info TARIF PRIX TTC livraison incluse en vigueur au (1)	% REMISE / TARIF EN VIGUEUR (1) SI LE VOLUME GROUPÉ TOTAL ATTEIND :	% REMISE /TARIF EN VIGUEUR (1) SI LE VOLUME GROUPÉ TOTAL ATTEIND :	% REMISE / TARIF EN VIGUEUR (1) SI LE VOLUME GROUPÉ TOTAL ATTEIND :	% REMISE / TARIF EN VIGUEUR (1) SI LE VOLUME GROUPÉ TOTAL ATTEIND :
RÉFÉRENCES PRODUITS	 KGS / TONNES (1) KGS / TONNES (1) KGS / TONNES (1) KGS / TONNES (1)
Pellets – Granulés de bois	€	% remise : (2)	% remise : (2)	% remise : (2)	% remise : (2)
Durée de la période proposée de finalisation des commandes auprès du fournisseur : à partir du 26 juin 2023 et jusqu'au :		(3) (MINI 10 JOURS – MAXI 16 JOURS)			
Modalités de commandes (Internet, Code PROMO ... ,) de paiement, et de livraison proposées par le fournisseur (cF Art 2-1)		(5)			
La remise annoncée ci-dessus selon le volume de commandes et ci-dessous s'applique-t-elle au coût cumulé produit + frais de livraison, ou uniquement au coût du produit ?		(6)			

OFFRE COMPLÉMENTAIRE ET FACULTATIVE :

RÉFÉRENCES PRODUIT CONCERNÉ :	REMISE DE % (5) SUR LE TARIF PUBLIC EN VIGUEUR AU JOUR DE LA COMMANDE POUR TOUTE COMMANDE VALIDÉE ENTRE LE (3) ET LE (4)
PELLETS - GRANULÉS DE BOIS	

Fait en un seul original (en conserver une copie)

Signature du candidat

À

Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

le

- (1) A RENSEIGNER
- (2) A RENSEIGNER
- (3) INDIQUER DATE DE FIN DE PERIODE INITIALE
- (4) INDIQUER UNE DATE DE FIN DE PERIODE DE PROLONGATION
- (5) A RENSEIGNER – PRECISER
- (6) A PRECISER